

DATE : 24 juillet 2020

DESTINATAIRE : Urbanisme – Planification et zonage

EXPÉDITEUR : Antoine D'Anjou agent technique en horticulture et arboriculture

**SUJET : Demande 2020-90064 – Évaluation et recommandations pour les arbres.
PIIA résidentiel – Nouvelle construction au 10 avenue Lakeside.**

Bonjour,

Le projet consiste en la démolition du bâtiment existant et à la construction d'une nouvelle résidence au 10 avenue Lakeside.

Selon le bilan forestier effectué par M. Matt Follett arboriculteur certifié ISA, plusieurs arbres privés se trouvent à proximité de la zone des travaux projetés et certains d'entre eux seront affectés par le projet de reconstruction.

Suite à l'inspection du site le 22 juillet 2020, nous avons constaté qu'au moins (4) arbres devront être abattus pour la réalisation du projet, de plus nous recommandons l'abattage de huit (8) arbres compte tenu de leurs conditions physiologique ou structurale. Il est probable que les arbres situés en marge latérale soit mitoyens avec les propriétés voisines, nous recommandons que le requérant informe les propriétaires du #8 et #12 avenue Lakeside dans les plus brefs délais pour que ceux-ci soient au courant de la situation. Nous recommandons aussi que les haies mixtes qui sont situés en marges latérales et en marge arrière soit remplacées si elles sont endommagées durant les travaux puisqu'elles créer un important écran visuel pour les propriétés voisines.

Il est important de préciser le bâtiment existant est difficilement visible de la rue compte tenu du couvert végétal qui ceinture la propriété, il est probable que l'abattage des arbres en marge avant est un impact visuel significatif pour le quartier.

Voici en détail l'impact du projet sur les arbres répertoriés :

- Les arbres #3-6A-6B-6C-7-8-9-11 indiqués au plan seront abattus en raison de leurs mauvaises conditions physiologique et structurale.

- Les arbres # 13-15 indiqués au plan devront être abattus puisqu'ils sont localisés dans la zone d'implantation ou dans la zone d'excavation du bâtiment projeté. Il s'agit respectivement d'un Orme d'Amérique de 25 cm et d'un érable de Norvège multi-tronc de 31cm en bonne condition physiologique.
- Les arbres #2 A-B indiqués au plan devront être abattus puisqu'ils sont localisés dans l'entrée charretière projetée. Il s'agit de deux (2) érable de Norvège de 18 cm en bonne condition physiologique.
- L'arbre #1 indiqué au plan devra être conservé et protégé durant les travaux puisqu'il est situé à proximité de la zone des travaux, il s'agit d'un pin blanc mature de 55 cm en bonne condition physiologique. Afin d'optimiser le potentiel de conservation de cet arbre, nous recommandons que le raccordement de service existant qui est situé à environ 2m du tronc soit abandonné et relocalisé à proximité de l'entrée charretière projetée à une distance minimale de 4 m du tronc de cet arbre. *Voir formulaire émission permis pour les détails.*
- L'arbre #14 indiqué au plan devra être conservé et protégé durant les travaux puisqu'il est situé à proximité de la zone des travaux, il s'agit d'une épinette de Norvège mature de 45 cm en bonne condition physiologique qui est située au #12 Lakeside. Afin d'optimiser le potentiel de conservation de cet arbre, nous recommandons que le raccordement de service existant qui est situé à environ 3m du tronc soit abandonné et relocalisé à proximité de l'entrée charretière projetée. *Voir formulaire émission permis pour les détails.*
- Les arbres #4-5-10 indiqués au plan devront être conservés et protégés durant la réalisation du projet puisqu'ils sont situés à proximité de la zone des travaux. *Voir formulaire émission permis pour les détails.*
- L'arbre #16 indiqué au plan n'est pas mentionné dans le rapport de M. Matt Follet, cet arbre devra être conservé et protégé durant la réalisation des travaux, il s'agit d'un pommier multi-tronc d'environ 16 cm en bonne condition physiologique.
- L'arbre #12 indiqué au plan devra être conservé, par contre sa protection n'est pas nécessaire puisque la zone des travaux projetés est à une distance suffisante du système racinaire et il est improbable qu'il soit endommagé durant la réalisation du projet. Cet arbre est situé sur la propriété voisine au #12 av. Lakeside.
- Nous recommandons que la totalité du Nerprun cathartique contenue sur le terrain soit abattue pour limiter sa propagation sur les terrains environnants.

La Ville recommande la plantation d'au moins cinq (5) arbres compte tenu de l'espace disponible sur le terrain et du nombre d'arbres qui seront abattus pour la réalisation du projet. Les essences sélectionnées devront se conformer au règlement en vigueur. *Voir formulaire émission permis pour les détails.*

Voir le rapport arboricole de M. Matt Follett en pages 1 à 17 pour les détails et photos supplémentaires.

Voir notre rapport aux pages 3 à 15 de ce document.

Merci de votre collaboration



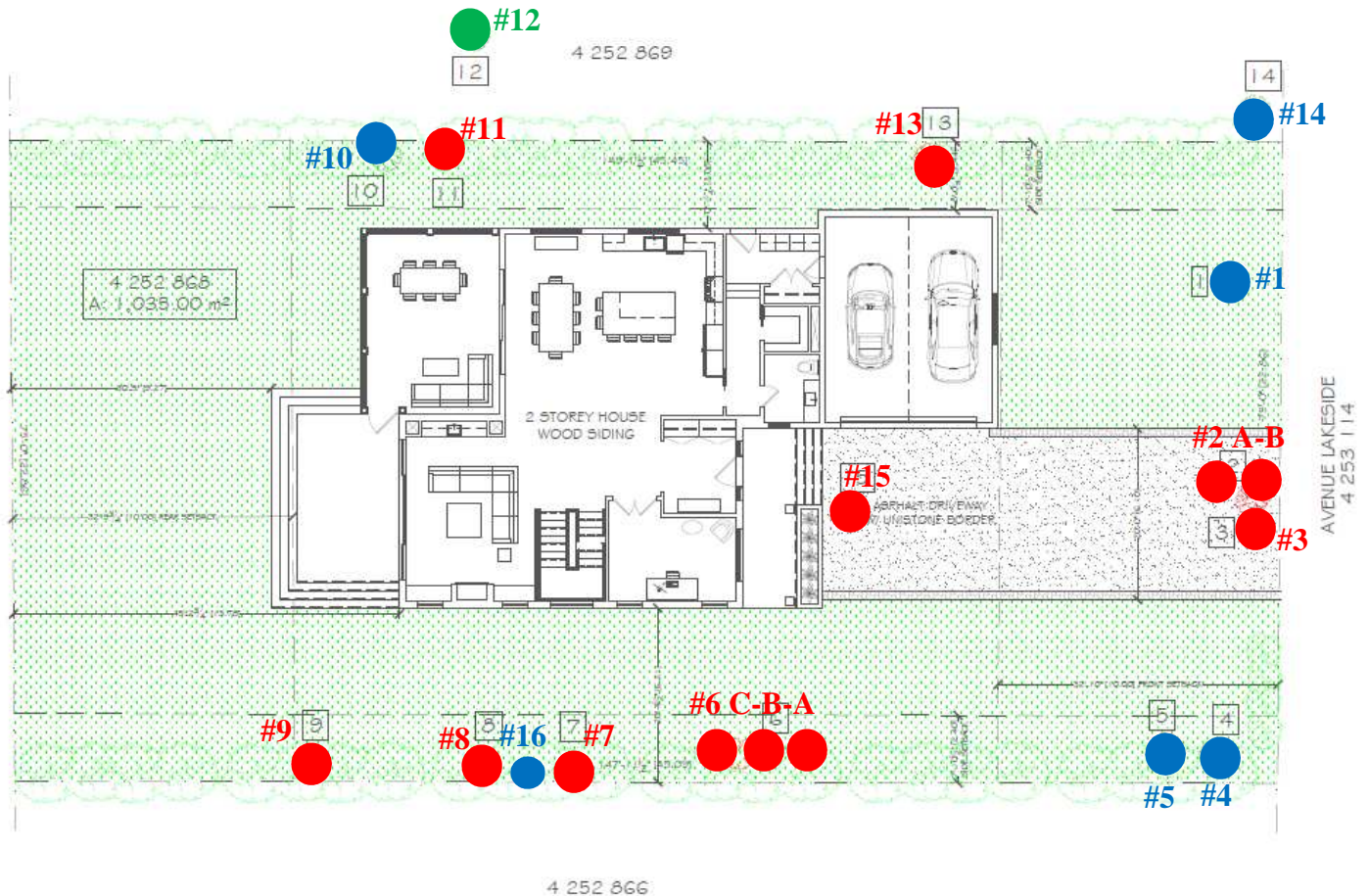
Antoine D'Anjou – Agent technique en arboriculture.

10 av. Lakeside – PIIA résidentiel – Nouvelle construction.

Évaluation des arbres – 22-07-2020

Par Antoine D'Anjou, agent technique en horticulture et arboriculture.

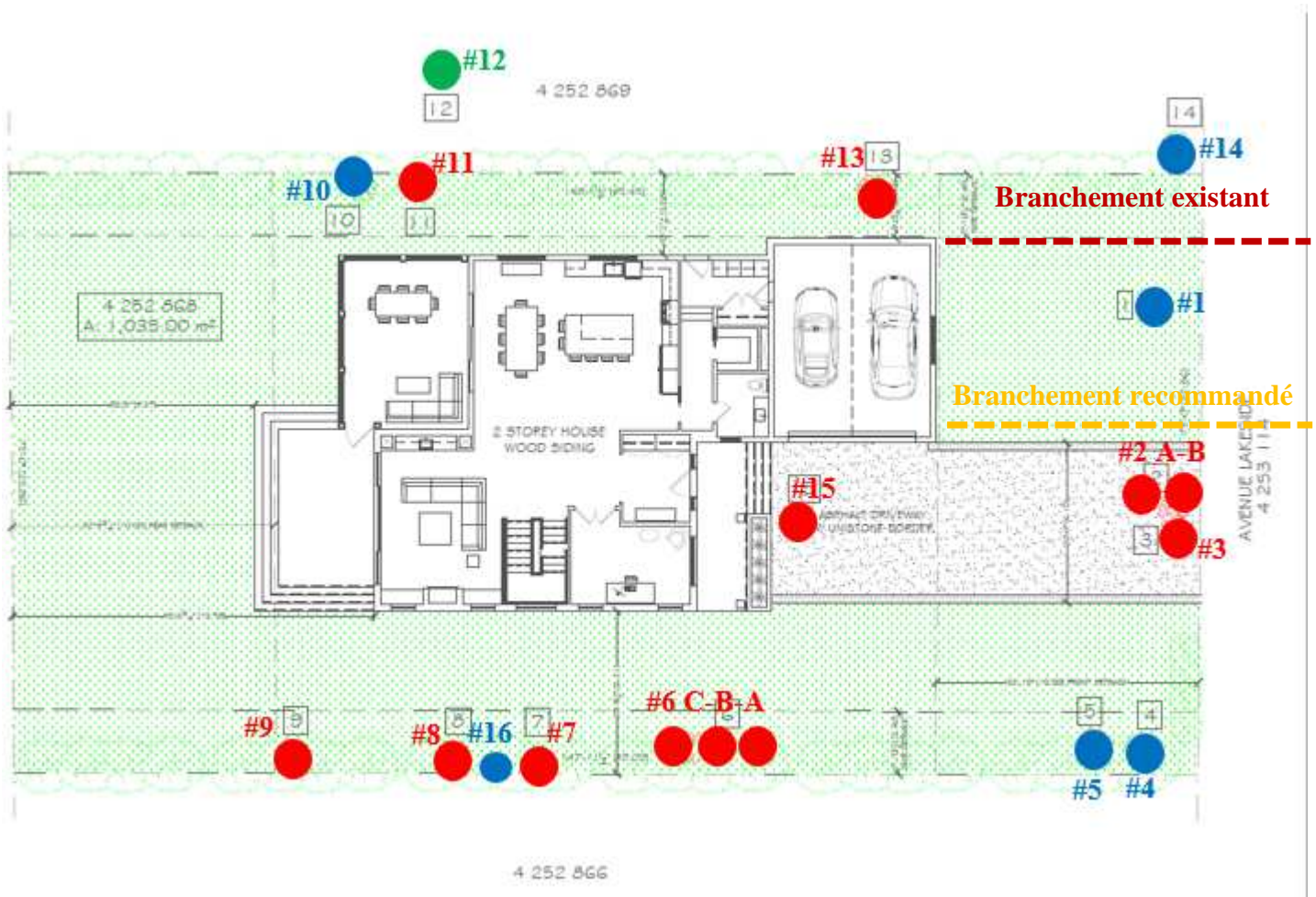
- Plan de localisation approximative des arbres – extrait du plan « Landscape plan » fourni par McGee et associates inc, annotation par Antoine D'Anjou.**



Légende :

- Abattage
- Conserver et protéger
- Sans impact

2. Relocalisation branchement aqueduc et sanitaire– extrait du plan « Landscape plan » fourni par McGee et associates inc, annotation par Antoine D’Anjou.



Légende :

- **Abattage**
- **Conserver et protéger**
- **Sans impact**

3. Photos :

Photo #1 : Vue d'ensemble au 10 av. Lakeside.



Photo #2 : Abattage pour l'entrée charretière projetée.



Photo #3 : Arbres à conserver et protéger.



Photo #4 : Arbres de petit calibre, dépérissant ou mort à abattre.



Photo #5 : Ormes d'Amérique à abattre, affectés par Maladie Hollandaise de l'orme.



Photo #6 : Érable à giguère à abattre.



Photo #7 : Frêne mort en marge latérale.



Photo #7 : Marge latérale nord.



Photo #7 : Orme d'Amérique à abattre, marge latérale nord.



Photo #7 : Bâtiment existant et érable de Norvège à abattre.



Photo #8 : Proposition afin d'optimiser la conservation des arbres matures en façade.